

COMMUNE DE LACROUZETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

Date de la convocation : 23/02/2026
L'an deux mille vingt-six et le trois mars à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

Membres en exercice : 17
Présents : 13
Votants : 15
Présents : Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérangère DETOLSAN, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Maryse OULES, Valérie SEGUIER

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0
Représentés : Françoise GAU représentée par François BONO, Fabrice OLIVET représenté par Philippe GIRBAS, Jean-Luc PISTRE représenté par Valérie SEGUIER

Absents ou excusés : Pauline VIVIES

Secrétaire de séance : Valérie SEGUIER

DE_2026_012**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° DE_2024_052 du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2024 portant sur la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) sur tous les budgets de la collectivité ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 :

Dépenses de fonctionnement	89 363,98 €	Dépenses d'investissement	16 834,20 €
Recettes de fonctionnement	117 939,95 €	Recettes d'investissement	52 157,06 €
Résultat de l'exercice	28 575,97 €	Résultat de l'exercice	35 322,86 €
Résultat reporté	- 16 396,18 €	Résultat reporté	68 396,17 €
Résultat de clôture	12 179,79 €	Résultat de clôture	103 719,03 €

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie SÉGUIER, élue présidente de séance à l'unanimité, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

PREND ACTE de la présentation faite du compte financier unique du budget assainissement, qui peut se résumer ainsi :

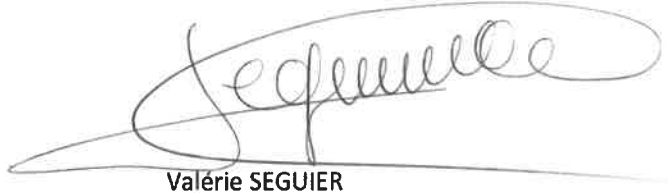


Dépenses de fonctionnement	89 363,98 €	Dépenses d'investissement	18 834,20 €
Recettes de fonctionnement	117 939,95 €	Recettes d'investissement	52 157,06 €
Résultat de l'exercice	28 575,97 €	Résultat de l'exercice	35 322,86 €
Résultat reporté	- 16 396,18 €	Résultat reporté	68 396,17 €
Résultat de clôture	12 179,79 €	Résultat de clôture	103 719,03 €

APPROUVE le compte financier unique du budget assainissement qui n'appelle ni observation ni réserve.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 3 mars 2026,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire,



François BONO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.